

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2009

Le Neuf Novembre deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS : Mme Valérie INGLIN Adjoint, M. Loïc RANCHERE, M. Pierre BLANCHARD Mme Marie-Noëlle AIMARD et M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Patrick COIRAULT, Mme Sylvie COUTEAU, M. Fabrice MICHELET, Mme Marie-Claire RAGOT et Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que Mme Martine GENDRAUX non excusée non représentée.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 05 Octobre dernier, le Conseil Municipal délibère comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion suggérée par la Commune de Sauzé Vaussais, a conduit le Conseil Communautaire, à adopter le principe d'un tarif horaire d'utilisation de matériel utilisé par le personnel communal, dans le cadre de la mise à disposition de services auprès de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou

Le matériel listé nominativement ci-dessous (liste non exhaustive qui pourra évoluer) sera remboursé sur la base suivante :

- tondeuse manuelle	1 €/heure
- tondeuse autoportée	12 €/heure
- débroussailluse, tailleuse (thermique)	1 €/heure
- balayeuse sans cabine	10 €/heure
- balayeuse avec cabine	30 €/heure
- traceuse peinture	3 €/heure
- nacelle	15 €/heure

Monsieur GRIPPON considère que certains tarifs et notamment celui de la tailleuse thermique sont sous-estimés par rapport à la spécificité de ce matériel.

Il est précisé, par ailleurs, que la convention initiale de mise à disposition de services, ayant pris effet au 1^{er} janvier 2006, est reconductible tacitement et peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil Municipal unanime, accepte et autorise le Maire à signer cet avenant n°1 qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010.

REGLEMENTATION DE L'ACCUEIL DES COMMERCANTS HORS MARCHÉ

Monsieur Guillaume GENDRAUX adjoint en charge de la commission « Amélioration et valorisation du patrimoine » présente la réflexion de sa commission quant à l'accueil des commerçants non sédentaires.

Une réunion s'était tenue en avril dernier avec les commerçants de la Place Cail (puisque les commerces hors marché sollicitent leur venue sur la Place Cail), afin d'écouter et de prendre la mesure de leurs arguments.

Ainsi après délibération et considérant la diversité des activités pour lesquelles les demandes sont formulées, le Conseil Municipal soucieux d'aboutir à un consensus permettant à chaque commerçant sédentaire et non sédentaire de travailler tout en conciliant les principes de la libre concurrence, entérine la proposition de la commission ainsi établie et qui sera applicable à compter du 1^{er} Janvier 2010

Type des commerces	Marché du samedi			autres jours de la semaine		
	acceptation	lieu	tarif par fois	acceptation	lieu	tarif par fois
commerce non alimentaire	oui	Place Cail	0,60 € / ml avec 1,80 min	non, sauf fleurs à la période de la Toussaint	Place Cail	Forfait pour la semaine de 20 €
magasins ambulants	oui	Place Pré	150 €	non		
alimentaire hors restauration rapide	oui	Place Cail	0,60 € / ml avec 1,80 min	oui si activité non concurrentielle à un magasin hors grande surface	Place Cail	5 €
restauration rapide	oui	Place Cail	0,60 € / ml avec 1,80 min	oui uniquement les dimanches, lundis, mardis, mercredis	Place Pré	4 €

EQUIPEMENT DE CUISSON CUISINE DE LA FERME DU CHATEAU DE JAVARZAY

Parfois interpellés pour des problèmes d'utilisation des matériels de cuisson mis à disposition dans la cuisine de la Ferme du Château de Javarzay, le Maire et les Adjoints ont déterminé les besoins et ont étudié en collaboration avec Monsieur Chassin responsable des services techniques, les diverses hypothèses pour améliorer l'existant par rapport au besoin.

Ainsi la proposition de la commission « Finances – Marchés Publics » présentée par Madame Sylvie MAGNAIN permettrait de disposer de

- 1 grand four électrique
- 1 grand four gaz
- 4 plaques électriques
- 4 brûleurs gaz
- 1 plaque gaz coup de feu

ce qui a priori correspondrait aux besoins des utilisateurs, qu'il soit traiteur, particulier ou association

Ainsi le Conseil Municipal accepte d'acquérir l'offre la moins disante présentée par la Société « Comptoir de Bretagne » moyennant la somme de 3 348.80 € TTC, pour un ensemble fourneau, four, plaques, ainsi composé de :

1 Four 7.8 KW, 650 x 530 acier inox, 2 brûleurs 6 KW, 2 brûleurs 3.5 KW, 1 plaque coup de feu 7 KW

1 grille le tout gaz.

RENOUVELLEMENT DE CANALISATION D'EAU RUE DE LA GARENNE GUIDEE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux du lotissement de la Garenne du Bois aux Pins, la pose d'une buse pluviale le long de la RD 740 est prévue en longeant la conduite AEP existante, sur une longueur de 180 ml.

Considérant qu'il conviendra de remplacer la canalisation en fonte existante, il apparaît opportun de le faire simultanément. Cela permettra d'une part d'éviter les risques de rupture de canalisation actuelle et d'autre part de la déplacer légèrement pour permettre la mise en place de la buse de pluviale.

Il rappelle que l'avenant n°1 au contrat de concession avec Véolia signé en 2008, intégrait des travaux supplémentaires évalués à 86 900 € HT dont la réalisation était programmée en 2009 à concurrence de 56 900 € HT et de 2010 à 2013 pour le solde. Or le bilan dressé au titre de 2009 présente un coût effectif des travaux de 49 272.49 € HT, ce qui dégage un solde positif de 7 627.51 € HT dont l'utilisation est possible

Ainsi sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant qu'il convient de profiter de l'opportunité du chantier en cours afin de minimiser les coûts d'intervention et au vu du résultat prévisionnel du budget du service d'eau pour 2009 présenté par le Maire,

- Accepte le devis de Véolia de 19 554.65 € TTC étant précisé que la tranchée commune permettra de minorer le devis d'environ 8 000€ TTC. Ainsi le montant des travaux HT de 12 000 € serait financé pour 7 627.51 € par le solde 2009 de l'avenant et le solde par autofinancement.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU – CHEMIN VERT

Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé par la SCCV « le Chemin Vert » représentée par Monsieur Jacques FLANDROIS, pour la construction de 9 maisons.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis établi par Véolia pour l'extension du réseau AEP, dans le Chemin Vert, d'un montant de 7 507.56 € HT soit 8 979.04 € TTC.

Ce montant sera pris en charge sur le budget du service d'eau

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES - RUE HELIOT

Comme prévu lors de la programmation de cette opération, le Conseil Municipal à l'unanimité eu égard à l'estimation qui est faite,

- confirme sa volonté de procéder à la réalisation de travaux d'assainissement pluvial consistant à la création d'un puisard, sur le tronçon Rue Héliot depuis la rue des Chalets vers le sud.
- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée définie par l'article 28 du Code Marchés Publics.
- retient le prix comme unique critère de sélection
- prend note du calendrier qui prévoit une réalisation en Février ou mars 2010.

ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POSTE ACCUEIL DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Après avoir expliqué que l'ordinateur de l'accueil, vétuste, ne peut pas être utilisé pour la mise à jour du site Internet de la commune et ne permet plus un travail satisfaisant

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission « Finances –Marchés Publics », le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acheter un ordinateur pour le poste « accueil » du secrétariat de la mairie à IDEV sise à LEZAY (79) moyennant la somme de 1 075.49 € TTC Il est précisé qu'il sera équipé d'un logiciel « Publisher ».

INCENDIE DES TRIBUNES DU STADE - INDEMNISATION & TRAVAUX

Monsieur le Maire présente les photos du sinistre et renouvelle ses vifs regrets quant à l'origine de cet incendie qui après plusieurs expertises, a été déclaré d'origine criminelle. Les investigations se poursuivent pour tenter d'en trouver les auteurs.

Monsieur le Maire soumet la proposition d'indemnisation présentée par AXA assurance de la collectivité. Il rappelle qu'en accord avec l'assurance, un devis a été demandé à BatiSports installateur de la tribune en 2007 pour la réfection de ce qui peut être conservé, la fourniture et le montage d'une nouvelle tribune.

Compte tenu des travaux à réaliser, la solution la moins onéreuse revient à demander à BATISPORT qui avait construit, par comparaison au marché des tribunes. De ce fait, il est dérogé au principe du code des marchés publics, en accord avec AXA.

Après en avoir longuement délibéré sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- prend note du devis de démontage et reconstruction de la tribune d'un montant de 49 214.10 € HT soit 58 860.06 € TTC auxquels s'ajoutent 1 940.058€ HT soit 2 320.93€ TTC pour travaux annexes et frais d'honoraires Socotec évoqués ci-dessus, ce qui représente globalement la somme de 61 181 € TTC, l'option pour la mise en coupe feu de 11 52525 € TTC, n'ayant pas été retenue.

- accepte la proposition d'indemnisation de 54 960.96 € se décomposant comme suit
Indemnisation FCTVA déduite : 51 708.96 € + Frais indirects (TTC) : 2 232 € + Frais régie : 1020 €

- lance la réalisation des travaux pour une mise à disposition au plus tard en février 2010.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DE MOBILIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente unitaire de divers équipements démontés dans le bâtiment qui accueillera le pôle associatif et culturel auquel s'ajoute celui du four de la cuisine de la ferme qui ne correspondait plus au besoin mais qui peut être utilisé par un particulier. Il s'agit de

- 4 Portes chêne : 40 € l'unité
- 1 porte chêne avec encadrement : 70 €
- Escalier : 400 €
- Balustres avec échelle meunière : 200 €
- 2 Placards d'angle avec cimaise : 75 € l'unité
- Miroir : 30 €
- Placard de rangement : 30 €
- 10 portes : 10 € l'unité
- Fontaine : 100 €
- 11 portes bouteilles : 5 € l'unité
- Four de la ferme : 200 €

CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX PREALABLE A L'AUDIT

Monsieur Joel PROUST rappelle que la collectivité s'est inscrite dans l'appel à projet de la Région prévoyant une aide de 25 € du m² si la collectivité atteint une réduction de 30% de la consommation énergétique sur l'ensemble des bâtiments de la commune majorée de 5€ par m² si cette réduction est supérieure à 30%.

La société TH2i qui a déjà réalisé le diagnostic énergétique du centre culturel, a été contactée pour un complément sur l'ensemble des bâtiments.

Monsieur le Maire souligne que dans le cas où l'objectif ne sera pas atteint, ce COE sera toujours utile pour aider aux décisions ultérieures en matière de consommation d'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, confie cette mission à TH2i pour un montant de 6 960 € HT subventionné par l'ADEME à 70%. Le coût pour la commune sera alors de 2 088 €.

AMENAGEMENT DU PRE DU MAINE CONTRAINTES LIEES A LA LOI SUR L'EAU

Comme indiqué lors de la précédente réunion, l'aménagement du « Pré du Maine » pour faciliter l'accueil des forains dans le cadre de la foire de Javarzay, est soumis à des contraintes liées à la Loi sur l'Eau.

Il convient, préalablement à toute intervention sur ce terrain, de faire procéder à une étude environnementale comprenant une délimitation des zones humides, une réunion avec les services de la Police de l'Eau, la présentation d'un dossier « loi sur l'eau » avec étude d'évaluation des incidences sur le site nature 2000 de la vallée de la Boutonne et une étude géotechnique. Le montant de ces prestations est évalué à 19 782 € TTC sans aucune certitude de pouvoir réaliser des travaux.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, que les forains ont été reçus en octobre pour dresser un bilan de la foire 2009 et envisager celle de 2010. Ils ont compris la difficulté rencontrée par la commune et le fait qu'aucun aménagement ne serait effectué pour la foire de 2010. La répartition des manèges sur le terrain et l'aire naturelle motivée par des raisons de sécurité pour le tir du feu d'artifice, pourrait, selon eux, être reconduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas faire réaliser ces études dont le montant est très élevé, et décide de réfléchir à des solutions alternatives pour améliorer l'accueil dans le respect de la réglementation.

REFECTION DU PONT SICARD

Dans le cadre de la convention ATESAT, les services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ont effectué un audit sur 9 ponts situés sur la commune pour lesquels les conclusions sont respectivement les suivantes :

- Pont neuf : ouvrage en état moyen mais ne nécessitant pas d'entretien spécifique
- Pont de Lussais 1 : ouvrage en bon état général mais prévoir un nettoyage conséquent de la végétation aux abords
- Pont de Lussais 2 : ouvrage en état moyen à surveiller régulièrement
- Pont de Tréneuillet : ouvrage en état moyen mais ne nécessitant pas de réparation particulière étant donné le trafic supporté
- Pont du moulin d'Épaillard : visite non encore effectuée
- Pont du moulin des Bessons : l'ouvrage n'a pu être visité en totalité car les culées n'ont pas une hauteur suffisante pour pouvoir inspecter l'intrados
- Pont des Bessons : ouvrage en état mais il serait souhaitable de la visiter annuellement
- Pont du moulin de Pouvareau : ouvrage en bon état général. Afin d'assurer sa pérennité, il serait souhaitable de prévoir le rejointement des culées et des voûtes
- Pont Sicard : ouvrage dont la structure est altérée et qui nécessite des travaux de réparation. Risque de chute des pierres de voûte et d'effondrement de l'ouvrage. Mettre en place une limitation du tonnage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée définie par l'article 28 du Code Marchés Publics, pour l'établissement d'un diagnostic, de la liste des préconisations à envisager et leur coût.

Monsieur le Maire précise que pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal limitant l'accès à ce pont pour tout véhicule supérieur à 3.5T sera pris après en avoir informé les agriculteurs.

ADHESION DE COMMUNES AU SYNDICAT 4B

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Brûlain, Chizé, Juscorps, les Fosses, Marigny, St Romans des Champs, Villers en Bois au Syndicat Mixte AEP dont le périmètre est étendu au 1^{er} Janvier 2010 et le transfert des compétences « Production » et « Distribution » d'eau potable de ces communes vers le SMAEP 4B au 1^{er} Janvier 2010.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie COUTEAU adjointe chargée de la commission « Animation de la Vie Locale – Culture - Jeunesse », présente les demandes préalablement examinées par sa commission.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide de verser

A l'unanimité

200 € à la Fédération André Maginot pour aider au financement des actions vis-à-vis des disparus et de leur famille.

1 500 € au TTCB pour aider à l'organisation des Olympiades 2009-2012

850 € à Marchavec : pour aider au financement de l'organisation du marché de Noël 2009

Par 16 voix pour (1 contre, 1 abstention)

1 500 € à Surfin Boutonne pour aider à l'organisation de concerts à Chef-Boutonne

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la commission « Vie Sociale – Solidarité »

- annonce que la commission se réunira le 12 Novembre prochain.

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique que la réflexion se poursuit quant à la création d'un arboretum

- informe les élus, des réflexions menées dans le cadre de la Charte « terre saine » quant aux diverses solutions de substitution à l'utilisation des produits de désherbage et des divers essais de fleurissement envisagés en concertation avec le service « espaces verts » de la commune, pour 2010.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- annonce les festivités du mois parmi lesquelles les diverses expositions au centre culturel et au château de Javarzay.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse la liste des travaux réalisés ou en cours : la clôture autour de l'outre des Vaux, campagne de goudronnage, marquage au sol, installation du portail des services techniques, trottoir rue des Chalets...

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 40 :

- Peu de fréquentation mais de bons contacts ont été pris lors des deux demi journées d'information organisées avec les constructeurs et partenaires de l'opération de la garenne du bois aux pins
Des précisions peuvent être demandées par les personnes intéressées, au secrétariat de la mairie.

- L'informatisation du cadastre par le système SIGIL a été effectuée. Un complément d'information permettra l'intégration des réseaux situés sur le territoire communal.

- Monsieur le Maire fait état des diverses dégradations sur la commune au cours de la semaine précédente, deux nuits consécutives. Il regrette vivement ces actes de vandalisme orchestrés par quelques personnes au détriment de tous. Une plainte a de nouveau été déposée.

- Peu de public à l'inauguration du site officiel de la commune le 27 Octobre dernier. L'adresse du site est www.chef-boutonne.fr.

- Monsieur le Maire renouvelle sa satisfaction de constater que les projets communaux intéressent les chef-boutonnais et suscitent des réactions. A la lecture de la lettre n° 2 distribuée par l'association « Chef-Boutonne Alternative », il souhaite cependant préciser plusieurs points concernant respectivement :

1) le projet d'aménagement de l'avenue : en effet 7 cabinets d'architectes ont été auditionnés mais seul le cabinet choisi « Geniplant » a été missionné pour présenter une esquisse et un chiffrage de l'opération. Les 6 autres n'ont donc pas eu l'occasion de travailler sur ce projet.

Par ailleurs, il précise que le projet présenté lors de la réunion publique n'était en aucun cas bouclé. Monsieur Montil Architecte Paysagiste et le Cabinet Nicolet ont répondu aux questions posées et ont ouvert le débat. Aucune remarque fondamentale n'a été formulée sur le projet lui-même, que ce soit en réunion publique ou à travers ce papier. C'est donc que la cohérence de ce projet n'est pas remise en cause

2) Projet de transfert de l'EHPAD (Maison de Retraite) dans le bâtiment de la mairie actuelle avec extension sur le Parc de l'hôtel de ville : Monsieur le Maire souhaite préciser que cette décision était l'aboutissement de trois mois de travail et de réflexion menés avec le Directeur de l'EHPAD, les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), les membres du Conseil Municipal. De plus, une étude complète a été demandée par le CCAS, à CMCI (programmiste) pour valider les différents aspects de ces projets.

- Le repas annuel de fin d'année des élus et des agents est programmé le 18 Décembre 2009.
- Les candidatures pour participer au recensement de la population en janvier et février 2010, doivent être transmises en mairie. Pour plus de renseignements s'adresser au secrétariat 05.49.29.80.04
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 14 décembre 2009.
- Monsieur Patrick COIRAULT se fait le porte parole des riverains de la Place Paul Perrain qui se plaignent des feuilles et des crottes de chiens. Monsieur le Maire demande aux propriétaires de faire le nécessaire pour éviter ces désagréments. Il précise par ailleurs, que les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent se soumettre à certaines obligations avant le 31 Décembre 2009, concernant notamment l'évaluation comportementale de leur chien. Ils sont invités à se renseigner en mairie.

Ainsi délibéré, en mairie en Chef-Boutonne, le 09.11.2009.

Le Maire,
Fabrice MICHELET